

# Compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2022

**Présents :** Alexandre ALAJBEGOVIC, Isabelle AVON, Isabelle BROUSSET, Damien DIAGNE, Serge DIDIER, Caroline GALINA, Adeline LE BARON, Jérôme MORELLO, Jean-Pierre PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Roger STACHINO, Manon THERON CHAUVET, Olivier VOLLAIRE.

**Absents excusés :** Caroline BERTHET.

**Approbation** à l'unanimité du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

**Modification de l'ordre du jour :** le Maire informe les conseillers qu'un point urgent a été ajouté à l'ordre du jour, concernant la demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour les travaux de mise en sécurité de l'entrée de ville route de Lauris, et la réfection du mur de soutènement.

Par ailleurs, le point sur le renouvellement de la DSP avec la Fruitière Numérique sera reporté au CM de février.

**Vœux à la population :** confirmation de l'annulation de la cérémonie des vœux 2022 en raison de la situation sanitaire. En compensation, un écho de la Combe plus étoffé sur le bilan 2021 et les perspectives 2022 sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres en ce début d'année.

## **Programme et perspectives 2022 :**

- Engagement des dernières phases de la procédure de révision allégée du PLU (suite et fin).
- Poursuite de l'apport de la fibre dans les bâtiments communaux (à ce jour, la mairie et l'école sont raccordées).
- Travaux place de l'Ormeau = extension de la tonnelle de la terrasse face aux bars.
- Rénovation du local du garde champêtre et de la salle de réunion attenante (local du 3ème âge).
- 1ère tranche des travaux de rénovation énergétique de l'école (menuiseries + couloir de l'étage + pause de mitigeurs aux lavabos).
- Lancement d'une importante étude de faisabilité sur la transformation de l'immeuble Savornin : Composé actuellement d'une vingtaine de chambres + bureaux (K Ingénierie – Vins du Luberon – Dans la Boucle) + d'une salle de réunion + bureau de Poste, il est question de créer un ou deux plateaux techniques, avec des bureaux à louer, accessibles par un ascenseur. Cette transformation permettrait de générer des loyers pour la commune. L'étude consistera à définir comment optimiser tout cet espace, notamment par la réduction des chambres individuelles qui ne servent qu'occasionnellement.
- Rénovation des 2 WC publics (jeu de boules et escaliers de la place Barthélémy).
- Elagage : programme pour l'entretien de nos arbres.
- Mise en place de 2 abribus (plan de relance du Département) un devant l'hôtel Bastide et l'autre, en face, devant le garage.
- Réfection de la chaussée au début du chemin de Pierrouret: recalibrage du virage, busage du fossé, et goudron jusqu'au point d'apport volontaire (déchetterie).
- Réfection du chemin de Collongue.
- Réfection du chemin du Petit Plan.
- Mise en sécurité de l'entrée de ville route de Lauris (RD 27), de la Corrée jusqu'à la croix.
- Installation d'une borne incendie au chemin d'Aguye pour sécuriser le secteur constructible.
- Acquisition de terrains pour les futurs parkings.

Isabelle AVON soulève la nécessité d'avoir un plan précis des chemins communaux pour les conseillers, qui sont souvent sollicités à ce sujet par les administrés.

Le plan des chemins communaux existe, il est consultable en mairie au moindre doute sur la qualification d'un chemin.

### **Commissions communales :**

certaines programmes amorcés par les commissions ont démarré, il faut les terminer.

- Culture et Patrimoine : enseignes et panneaux indicatifs, inventaire à faire, et choix des formats pour apporter une meilleure homogénéité de la signalétique.
- Communication : mise en service du nouveau site et poursuite de l'affichage d'informations.
- Jeunesse et sport : brigades vertes, établir le programme de l'année + collaboration avec l'ONF.
- Economie, Commerce: parfaire l'organisation du marché du vendredi avec le marquage des emplacements.

Révision nécessaire d'un certain nombre de tarifs de location de l'espace public (forains, commerçants, terrasses, place H. Barthélémy...) : nos tarifs sont en effet très en dessous du bénéfice que les occupants en retirent, et cela permettra de consolider nos recettes.

- Agriculture : rencontre programmée le 2 mars à 17h entre la SAFER et les agriculteurs, dans le but de restituer l'inventaire fait par la SAFER sur les friches agricoles, et essayer de voir si parmi les agriculteurs de la commune certains ont des projets d'agrandissement de leur exploitation, ou de modification de leur type de culture.

Envisager une action de la commune pour acquérir des terrains, en vue de faire de la réserve foncière « de protection », ou défricher et reboiser, ou donner en fermage à des agriculteurs, voire les mettre à disposition pour des démarrages d'activité de fourniture de produits locaux pour la cantine scolaire, dans le cadre de la transition souhaitée vers les repas composés de produits bio et locaux.

### **Point travaux (Joël Raymond) :**

Ce qui est fait :

- Installation d'un portique limitant la hauteur des véhicules à l'entrée du parking des tennis, suite à la plainte pour nuisances occasionnées par le stationnement abusif des campings cars.
- Réfection des escaliers d'accès au Vival et de la rambarde.

Ce qui est à faire :

- Réfection du chemin du Petit Plan.
- Rénovation (nettoyage) des statues : La Pomone (femme couchée) + les piliers à l'entrée du stade/jardin d'enfants + la fontaine aux trois têtes.
- Fenêtres de l'école 1ère tranche (logements du dernier étage + classe de CM + ancienne cantine). (courant 1er semestre)
- Local du garde + salle polyvalente du 3ème âge ; isolation, placage, huisseries, électricité. (courant 1er semestre)
- Rénovation des WC publics. (courant 1er semestre)
- Immeuble Savornin : étude centrée sur l'implantation d'un ascenseur, puis dialogue avec les pompiers pour la sécurisation des ERP par des sorties de secours adaptées.
- Parking sud (face aux halles du Petit Moulin) : une trentaine de places sont envisagées sur une partie du terrain qui était initialement un emplacement réservé du PLU, suite à une renégociation avec la propriétaire.

### **Urbanisme :**

Poursuite des 4 révisions allégées du PLU : on attendait l'avis des administration DDT + DREALE. La DDT a donné une réponse favorable moyennant une modification mineure ; la DREALE (Mission Environnement) demande qu'on réalise des fiches sur l'impact environnemental des révisions, à lui soumettre pour avis. Elle a deux mois pour répondre.

On mettra ce délai à profit pour inviter les personnes publiques autorisées à une réunion et ainsi

recueillir leurs avis. On espère voir aboutir la procédure dans le courant de l'été à l'issue de l'enquête publique.

### **Demande de subvention au titre de la DETR 2022 :**

#### **Route de Lauris : mise en sécurité de l'entrée de ville et réfection du mur de soutènement**

Le Maire rappelle aux membres présents les travaux importants projetés à l'entrée du village côté Route de Lauris. Il indique la nécessité de réaliser ce programme pour des raisons de sécurité routière (création d'un trottoir et d'un plateau traversant), de mise en valeur de l'entrée de village avec la réfection du mur de soutènement partiellement endommagé par les épisodes pluvieux de ces dernières années.

Il souligne que de façon à limiter la gêne à la circulation ces travaux doivent être planifiés dès maintenant pour démarrer début septembre 2022.

Il indique que cet investissement pourrait être soutenu financièrement par l'état dans le cadre de la DETR.

Il précise qu'une convention sera passée avec le Conseil départemental de Vaucluse qui assurera la maîtrise d'œuvre et contribuera financièrement à la réfection de la partie roulante de la voie (revêtement bitumineux) qui de ce fait, n'est pas compris dans le plan de financement et ne fait pas l'objet de la demande de subvention DETR.

Le plan de financement pourrait alors être le suivant :

#### Dépenses :

Etudes géotechniques	5 000 €
Travaux	331 000 €
Total dépenses HT	336 000 €

#### Recettes

<b>DETR 2022 (35%)</b>	<b>117 600 €</b>
Autofinancement communal	218 400 €
Total	336 000 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- décide d'adopter le programme de travaux concernant l'entrée de village côté Route de Lauris avec réfection du mur de soutènement,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'état au titre de la DETR 2022
- autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **Cheminement piéton domaine de la Source :**

Le domaine de la Source, à la demande de la mairie, autorise le cheminement piéton en bordure du terrain qu'il a acquis, pour rejoindre le chemin du petit Plan depuis la route de Vaugines.

### **Analyse financière simplifiée (Jérôme Morello) :**

Le 13 janvier, les membres de la commission finances ont rencontré le percepteur de Pertuis et son adjoint, qui nous ont présenté un rapport issu d'une analyse des comptes de la commune, menée par la DGFIP sur la période 2016/2020.

La commune de Lourmarin se situe dans la strate des communes de 500 à 2000 habitants. Le rapport stipule que « cette collectivité affiche au 31 décembre 2020 une situation financière saine. Elle présente certes des charges réelles de fonctionnement et des dépenses directes d'équipement supérieures aux moyennes nationales de la strate, mais dans le même temps leur diminution globale sur la période, conjuguée à un niveau de produits de fonctionnement très élevé, lui permettent de dégager les marges de manœuvre nécessaires au niveau budgétaire [ ... ] A l'issue de cette analyse, et sans préjuger des résultats de l'exercice 2021 en cours, la commune ne devrait pas connaître de

difficultés majeures si elle parvient à poursuivre la maîtrise de ses charges de fonctionnement et sa politique de désendettement, ce qui lui permettrait de redynamiser son niveau d'autofinancement.» La différence entre recettes et dépenses de fonctionnement nous donne la CAF (Capacité d'AutoFinancement) brute. Elle est de 300.000 € pour notre commune.

Si les charges de fonctionnement ont globalement été maîtrisées sur la période 2016/2020, en restant quasi stables autour de 1.100.000 €, c'est la baisse des recettes de fonctionnement, passant sur la même période de près de 1.700.000 € à 1.400.000 € en raison essentiellement de la baisse de dotations de l'état, qui provoque une lente érosion de notre CAF brute. Celle-ci demeure toutefois bien supérieure à la moyenne nationale, avec un montant de 298 € /hab contre 165 €/hab au niveau national.

On constate également sur la période une baisse continue de l'encours de la dette (1 seul emprunt souscrit sur la période pour la rénovation de l'éclairage public en 2019), et donc des charges financières, ce qui nous permettra, à terme, comme le mentionne le rapport, « de redynamiser notre niveau d'autofinancement » afin de financer de nouveaux investissements et/ou de souscrire de nouveaux emprunts, en plus des subventions et dotations pour nos dépenses d'équipement et travaux à venir.

Ce rapport sur l'analyse des comptes de la commune sera détaillé, graphiques à l'appui, dans le prochain numéro de l'écho de la Combe à paraître à la fin du mois de janvier 2022.

#### **Echo de la Combe (Adeline Le Baron) :**

Présentation de ce 24 pages spécial « vœux 2022 », élaboré avec l'aide d'une maquettiste professionnelle, Véronique Puvilland, pour l'aide à la mise en page.

#### **Recrutement d'un garde champêtre chef :**

Les entretiens ont eu lieu avec trois candidats potentiels, qui présentaient tous un profil de qualité. Les négociations salariales ne nous permettent pas de faire l'annonce du choix définitif, mais le recrutement est en bonne voie.

#### **Convention définitive GEPU :**

Signature de la convention définitive entre LMV agglomération et la commune de Lourmarin, relative à la délégation de compétence GEPU :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération n°D2021062, prise en date du 15 novembre 2021, concernant la demande de délégation de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines auprès de LMV agglomération.

Il s'agissait pour la commune de se prononcer sur le principe de la délégation de compétence et sur la convention type afin de solliciter, auprès de LMV Agglomération, la signature d'une convention de délégation de compétence pour la gestion des eaux pluviales en application du 13<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 5214-16.

Le conseil communautaire de LMV Agglomération a statué, et par délibération n°2021/179 en date du 9 décembre 2021, a autorisé le Président à signer la convention de délégation de compétence.

Il convient à présent d'approuver la convention définitive signée par le Président de LMV agglomération, et d'autoriser la Maire à signer ladite convention avec effet au 1er janvier 2022.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal délibère et décide :

- D'APPROUVER les termes et conditions de la convention définitive n°2022/09 de délégation de compétence en matière de « Gestion des eaux pluviales urbaines » ci-annexée, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention de délégation de compétence avec LMV Agglomération.

**PLANNING DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ANNEE 2022**

<b>MOIS</b>	<b>CM LOURMARIN</b>
<b>JANVIER</b>	<b>24</b>
<b>FEVRIER</b>	<b>21</b>
<b>MARS</b>	<b>21</b>
<b>AVRIL</b>	<b>25</b>
<b>MAI</b>	<b>23</b>
<b>JUIN</b>	<b>20</b>
<b>JUILLET</b>	<b>18</b>
<b>AOUT</b>	<b>22</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>19</b>
<b>OCTOBRE</b>	<b>17</b>
<b>NOVEMBRE</b>	<b>21</b>
<b>DECEMBRE</b>	<b>19</b>

Les réunions ont lieu généralement à 20h30, et chacune fera l'objet d'une convocation et d'un ordre du jour.

### **Commission de révision des listes électorales :**

Rappel des dates des prochaines élections qui nécessiteront la présence de tous les conseillers :

- Elections présidentielles : 1er tour le 10 avril 2022  
2ème tour le 24 avril 2022  
Réunion de la commission de contrôle des listes électorales  
vendredi 18 mars à 14h en mairie.
- Elections législatives : 1er tour le 12 juin 2022  
2ème tour le 19 juin 2022  
Réunion de la commission de contrôle des listes électorales  
entre le jeudi 19 et le dimanche 22 mai 2022.

Il est proposé aux membres de la commission de révision des listes électorales de travailler individuellement sur la liste électorale, afin de pouvoir rendre compte, lors de la réunion de la commission, des anomalies constatées (changement d'adresse de certains électeurs, etc...).

L'année 2022 étant une année de refonte de la liste électorale, tous les électeurs vont recevoir une nouvelle carte. D'où l'intérêt de faire un travail plus approfondi sur la complétude et/ou l'exactitude des adresses.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est le 4 mars 2022.

### **Questions diverses :**

- Tour de la Provence cycliste : passera par Lourmarin le 12 février 2022 vers 13H20.  
Attention circulation perturbée.
- Assemblée Générale des Rencontres Méditerranéennes Albert Camus le 5 février 2022 à 10H salle Dautry.